

DECISION N°2024-01

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240314-DEC2024_01LT-AR

Souscription d'une ligne de trésorerie de 2 500 000 €

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant élection du Président du S.E.H.V. :

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du S.E.H.V.;

Considérant l'échéance du contrat 22023900191M001 souscrit auprès de la Banque Postale et relatif à une ligne de trésorerie de 2 500 000 €;

Considérant la nécessité de contracter une ligne de trésorerie de 2 500 000 € pour répondre au financement des besoins ponctuels de trésorerie ;

Considérant la consultation, en date du 11 janvier 2024, des établissements bancaires suivants:

- La Caisse d'Epargne;
- Le Crédit Agricole ;
- La Banque postale.
- Crédit Coopératif;

Considérant l'analyse des offres proposées;

Considérant l'offre de financement 9624871053 établie le 11 mars 2024 y attachées proposées par la Caisse d'Epargne;

DÉCIDE

Article 1 : Une ligne de trésorerie est souscrite auprès de la Caisse d'Epargne dont les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

IN MERS 20, 25

Prêteur: La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin

Emprunteur: Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)

Objet : Financement des besoins de trésorerie

Nature : Ligne de Trésorerie utilisable par tirages

Montant maximum: 2 500 000 €

• Durée maximum: 12 mois

territoire d'énergie



Envoyé en préfecture le 14/03/2024 Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le



ID: 087-258708585-20240314-DEC2024_01LT-AR

Base de calcul :

30/360 jours

Taux d'Intérêt :

Taux fixe: 3.99%

• Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation et remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date de prise d'effet du contrat : 2

2 avril 2024

Commission d'engagement :

1 250 €

Commission de non-utilisation :

0.05 % du montant non utilisé.

Modalités d'utilisation :

L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « CE net SP » de La Caisse d'Epargne.

- > Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée
- Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1.

Article 2: Etendue des pouvoirs du signataire:

Il précise qu'en corollaire et de manière régulière, il est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Caisse d'Épargne, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Au Palais(sur vienne, le 14 mars 2024.

résident,

eorges DARGENTOLLE

Décision publiée le : J4 MARS 2024

